

# Conseil communal de Lausanne

---

**Initiative :** Postulat  
**Titre :** Ne tirons pas sur l'ambulance (du SPSL... ) !  
**Initiant-e(s) :** Louis DANA et consorts

---

Urgences Santé 144 ! Lorsqu'une personne a besoin d'un service de transport médical d'urgence, elle compose le 144. Se met alors en place un système qui fait venir l'ambulance disponible et la plus proche du lieu de l'intervention. Cela permet un maillage fin du territoire couvert par la Fondation Urgences Santé qui chapeaute le 144 dans le canton de Vaud. Cependant, toutes les compagnies d'ambulances n'assument pas ce service à un niveau constant. C'est ainsi que plusieurs professionnels privés du transport médical d'urgence placent leurs véhicules stratégiquement aux endroits et aux heures qui peuvent rapporter le plus d'argent. Le pic du nombre d'appels se situe, en rythme annuel, entre 7h30 et 22h30. Pour ce qui relève du territoire connaissant le plus d'interventions dans le canton, c'est la région lausannoise qui remporte la palme, soit là où le Service de protection et de sauvetage (SPSL) est responsable des interventions. Un grand nombre d'interventions menées par les compagnies privées relèvent du transport de personnes d'un centre médicalisé à un autre. Il s'agit naturellement de missions moins lourdes que celles qui peuvent être effectuées usuellement en urgence par le 144.

La nuit venue, les interventions se font plus rares et souvent plus complexes. C'est précisément le moment choisi par les compagnies d'ambulances privées pour quitter l'agglomération lausannoise et rentrer dans leur région respectives. Le SPSL se retrouve seul au front, pour ainsi dire.

On est en droit de penser ce que l'on veut de la libre concurrence en matière d'urgences préhospitalières, même s'il convient de garder à l'esprit que le système du 144 a besoin aujourd'hui de l'action des compagnies d'ambulances privées pour fonctionner à satisfaction. Néanmoins, force est de constater que ce modèle pénalise en partie le service public qu'est le SPSL, le laissant seul lorsque les interventions sont les plus compliquées et les moins rémunératrices, soit celles de la nuit. Une concurrence quelque peu boiteuse résulte de ce système largement libéralisé. Partant, cette situation a une incidence directe sur les finances de ce service. Par ailleurs, si le SPSL pouvait effectuer plus de transport de personnes qui ne relèvent pas de l'urgence absolue, cela permettrait d'offrir une variété dans les interventions qui serait la bienvenue pour son personnel. Ce type d'interventions permettrait également d'occuper les ambulanciers se situant proche de l'âge de la retraite. En effet, passé un certain âge, le personnel du SPSL n'est plus en mesure physiquement d'effectuer des missions relevant de l'urgence vitale. La question de la fin de carrière du personnel ambulancier est d'ailleurs une problématique récurrente pour les compagnies privées comme publiques.

Ce postulat demande donc à la ville d'étudier l'opportunité de revoir le système de concurrence existant aujourd'hui dans sa sphère d'influence dans les limites de sa compétence. Cela pourrait par exemple passer par une obligation pour les compagnies privées d'assurer à tour de rôle des tranches horaires moins rémunératrices et parfois plus compliquées d'un point de vue opérationnel si elles désirent pouvoir continuer à intervenir sur le territoire dont le SPSL a la charge. Il serait également judicieux de permettre aux ambulances de la Ville de Lausanne de pouvoir effectuer des missions ne relevant pas forcément de l'urgence vitale afin de garantir à son personnel une diversité dans les opérations relevant de sa responsabilité.

  
Louis DANA

  
Xavier COMPANYY

Pierre CONSCIENCE  
